



Le 14 juillet 2023

Ken Massé  
Ingénieur en chef  
principal Metro  
Vancouver 4730  
Kingsway  
Burnaby (C.-B.) V5H 0C6  
[Ken.Masse@metrovancouver.org](mailto:Ken.Masse@metrovancouver.org)

Ken Massé :

Objet : **Permis de projet n° 17-093-05 de l'Administration portuaire  
Vancouver-Fraser – Demande de construction en dehors des  
heures normales de travail  
Metro Vancouver – Nouveau système d'exutoire de l'usine de traitement des eaux usées de l'île Annacis**

L'Administration portuaire Vancouver-Fraser (l'Administration portuaire) a reçu une demande de votre part, au nom de Metro Vancouver, visant à autoriser la construction et les activités physiques liées au projet susmentionné en dehors des heures indiquées dans la condition révisée n° 32 du permis de projet n° 17-093-01. L'Administration portuaire comprend que la demande pour mener les travaux en dehors des heures normales a pour but d'achever les bras est et ouest de l'exutoire et d'enlever les cloisons internes de la colonne montante du fleuve.

Les travaux qui seront effectués en dehors des heures normales sont les suivants :

- Construction des bras est et ouest de l'exutoire
  - Dragage le long du diffuseur à l'aide d'une grue et d'une drague à benne preneuse
  - Nivellement et remblayage sur le dessus du diffuseur pour atteindre les élévations prévues
  - Mise en place de protecteurs préfabriqués
  - Finition du remblai
  - Mise en place d'une protection permanente contre l'affouillement
- Enlèvement des cloisons internes de la colonne montante du fleuve

La réalisation des travaux dans l'eau est proposée 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, de juillet 2023 au 31 décembre 2023.

L'Administration portuaire a entrepris et achevé un examen de la modification demandée conformément à la *Loi maritime du Canada*, à l'article 5 du Règlement sur l'exploitation des administrations portuaires et à l'article 82 de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, le cas échéant.

Dans le cadre de son examen, l'Administration portuaire a pris en compte les renseignements supplémentaires fournis dans les documents d'appui suivants :

- « Demande de construction en dehors des heures normales de travail », 29 mai 2023, Société en nom collectif Pomerleau Bessac.

En conséquence, l'Administration portuaire autorise une modification du permis de projet PER n° 17-093-04 pour permettre la construction en dehors des heures normales de travail pendant les périodes susmentionnées, à condition que les conditions suivantes soient respectées :

.../2

1. Metro Vancouver doit veiller à ce que la portée des travaux entrepris pendant les heures prolongées se limite aux activités mentionnées dans la proposition. Aucun battage de pieux ne doit être entrepris pendant les heures de travail prolongées.
2. Metro Vancouver distribuera un avis de construction aux résidents et aux entreprises des environs dix jours ouvrables avant le début des travaux.
3. Toutes les conditions des permis de projet 17-093-04, 17-093-03, 17-093-02, 17-093-01 et 17-093 continueront de s'appliquer pendant les heures de travail prolongées.

L'Administration portuaire se réserve le droit d'annuler ou de révoquer l'autorisation de prolonger les heures de travail si les niveaux de bruit dépassent les niveaux raisonnables ou si les perturbations pour les communautés environnantes persistent.

Cet amendement est désigné comme la modification du **PER n° 17-093-05**. Nous vous remercions de votre coopération tout au long de notre examen. Si vous avez des questions concernant cette approbation, veuillez contacter Andrew Otto-Artavia au 604-353-5284 ou à l'adresse [Andrew.Otto-Artavia@portvancouver.com](mailto:Andrew.Otto-Artavia@portvancouver.com).

Cordialement,

Administration portuaire Vancouver-Fraser

COPIE ORIGINALE SIGNÉE

Chris Bishop  
Gestionnaire, Examen environnemental et examen de projet

cc Andrew Otto-Artavia, Examen environnemental et examen de projet, Administration portuaire Vancouver Fraser Amy Lamb, Immobilier, Administration portuaire Vancouver Fraser

Pièce jointe (2) Modification du PER n° 17-093-04  
Modification du PER n° 17-093-03  
Modification du PER n° 17-093-02  
Modification du PER n° 17-093-01  
Permis de projet  
PER n° 17-093